



HATEZ VOUS D'ENVOYER

LES DOCUMENTS

ET VOUS RECEVREZ VOTRE MOTO

RAPIDEMENT !!!

Après l'achat de votre moto, notre fournisseur s'occupe de toutes les démarches administratives nécessaires à l'immatriculation et l'établissement de la carte grise.

**La livraison de votre moto dépendra de l'envoi de ces papiers.
Hâtez vous d'envoyer les documents et vous recevrez votre moto rapidement !!!**

Voici les étapes à suivre :

Etape 1 : Vous recevez un mail du fournisseur vous indiquant ses coordonnées (adresse, téléphone, fax et mail).

Etape 2 : Vous devez renvoyer, par mail, courrier ou fax, les pièces justificatives suivantes :

- Une copie d'une pièce d'identité justificative.
- Une copie de justificatif de domicile.

Pour les personnes habitant chez un particulier, il sera nécessaire de faire parvenir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de l'hébergeant et une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant.

- Le formulaire Cerfa que vous recevrez par mail, correspondant à la demande d'immatriculation, complété et signé.

Etape 3 : L'immatriculation est effectuée pour vous et vous recevez, à votre domicile, la carte grise à votre nom. Votre moto sera livrée avec une carte grise provisoire, valable 1 mois. Vous recevrez ensuite par voie postale la carte grise définitive directement envoyée depuis la préfecture.

Une fois la moto livrée directement chez vous, c'est parti, vous pouvez en profitez pleinement !